

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 039-243900420-20260209-19_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 février 2026

Date de convocation
27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 09 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Adhésion à Initiative Dole Territoires
N°19/2026

Nombre de membres

40

Présents

36

Représentés

2

Excusés

3

Votants

38

Présents

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Rose, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés MM. Truchot (procuration à Mme Sermier), Koehren, Théry (procuration à M. Della Santa).

Absents Mme Faivre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Considérant l'intérêt de renforcer la coopération territoriale à l'échelle du bassin dolois,

Considérant la démarche portée par Initiative Dole Territoires visant à favoriser l'attractivité, le développement économique, touristique et territorial, ainsi que les synergies entre collectivités et acteurs locaux,

Considérant que cette initiative s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Communauté de communes du Val d'Amour en matière de développement et de rayonnement du territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion à Initiative Dole Territoires pour l'année 2026,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette adhésion,

- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 250€,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

